

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Date de la convocation : 30 décembre 2016

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS		X	Bruno Fumeron
Christophe SAUZEAU		X	Jacques Moronval
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL		X	Nathalie Petit
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN		X	Noëlle Rousseau
Muriel HARYMBAT		X	Brigitte Soldera
Anthony SAINT- MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU- COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

ORDRE DU JOUR

- 1- Autorisation de renouvellement de la convention de l'AIPEMP
- 2- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement
- 3- Admission en non-valeur – commune
- 4- Admission en non-valeur – Centre de Loisirs
- 5- Avenant à la convention du Centre de Gestion – formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique -
- 6- Autorisation de signature du contrat pour le concert du 13 juillet 2017
- 7- Régularisation de la télétransmission des actes budgétaires
- 8- Changement d'appellation du CLSH, « espace enfance jeunesse » (retiré)
- 9- Mise à jour des membres des commissions municipales et des comités consultatifs
- 10- Clôture du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments communaux
- 11- Dénomination de rue

POINT 1 : Autorisation de renouvellement de la convention de l'AIPEMP

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec l'AIPEMP pour l'atelier chantier d'insertion 2017.

L'AIPEMP assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération « lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants ». Cette opération s'articule autour de deux axes :

- Insertion de personnes en grande difficulté sociale et la professionnalisation du métier d'agent du marais ;
- Assurer la protection du milieu naturel

Le pilotage technique est confié à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

En contrepartie, la commune versera à l'AIPEMP une subvention de 2 787 euros au titre de la participation 2017.

⇒ Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention ci-jointe.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	1

Abstention : Nathalie PINEAU COURJAUD

POINT 2 : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement

L'article 15 modifié de la loi du 2 mars 1982 a prévu « *En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...], le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent [...]. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Compte tenu de ces dispositions, il vous est demandé d'autoriser le Maire à effectuer lesdits mandatements s'il y a lieu :

- Chapitre 21 :	
2151 Réseaux Voirie	20.000 €
2183 Matériel de bureau	3.000 €
2184 Mobilier	10.000 €

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits du chapitre 21 comme mentionnées ci-dessus,
- dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2017

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 3 : Admission en non-valeur – commune

Ayant épuisé tous les recours possible, Mme la Trésorière nous demande de bien vouloir acter l'irrecouvrabilité des créances suivantes pour la commune.

- 2014 : combinaison infructueuses d'actes pour 215,20 €
- 2015 : inférieur seuil poursuites pour 32 €
- 2016 : inférieur seuil poursuites pour 4 €

Elle demande donc l'accord du Conseil Municipal pour prononcer l'admission en non-valeur pour un montant total de 251,20 €

- ↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- 1 – décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres mentionnés ci-dessus
 - 2 - dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 251,20 €
 - 3 - dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2016

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 4 : Admission en non-valeur – Centre de Loisirs

Ayant épuisé tous les recours possible, Mme la Trésorière nous demande de bien vouloir acter l'irrecouvrabilité des créances suivantes pour le Centre de Loisirs.

- 2014 : seuil inférieur aux poursuites pour 1,00 €

Elle demande donc l'accord du Conseil Municipal pour prononcer l'admission en non-valeur pour un montant total de 1,00 €

- ↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- 1 – décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres mentionnés ci-dessus
 - 2 - dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1,00 €
 - 3 - dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2016

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 5 : Avenant à la convention du Centre de Gestion – formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé dans sa séance du 26 septembre 2016 de réévaluer les tarifs applicables aux prestations assurées par le service informatique à compter du 1^{er} janvier 2017.

- La redevance annuelle subit une augmentation de 3 %
- Le taux horaire servant au calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et de poste supplémentaire (au-delà du premier) passe de 35 € à 36 €
- Une participation forfaitaire de 26,75 € est instituée, par technicien et par déplacement, pour les interventions sur site, hormis pour l'aide à la paie.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant ci-joint.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 6 : Autorisation de signature du contrat pour le concert du 13 juillet 2017

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement pour Arnaud Guille et Michel Delage Big Band pour le spectacle du 13 juillet 2017.

Le montant s'élève à 5 400 €.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat ci-joint.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 7 : Régularisation de l'avenant pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

La convention signée avec le représentant de l'Etat le 27 février 2012 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité indique au paragraphe 3.2.2 « périmètre des actes transmis » que les actes budgétaires sont transmis sur support papier.

Il est demandé au Conseil municipal de régulariser la télétransmission par voie électronique des actes budgétaires. Il est aussi demandé d'inclure dans l'avenant la transmission par voie électronique des marchés publics, des délégations de services publics, et des actes individuels d'urbanisme.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les régularisations proposées et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

Point 8 retiré de l'ordre du jour

POINT 9 : Mise à jour des membres des commissions municipales et des comités consultatifs

L'article L 2121-22 du Code Général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de créer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnaire mais seulement un rôle d'aide à la décision du Conseil municipal.

I / Monsieur Le Maire propose la mise à jour des 6 commissions communales.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que membres des commissions :

Commission gestion financière :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Bruno FUMERON
- Francis GUILLEMET
- Michel ROBICHON
- Christophe SAUZEAU
- Touhami SEGROUCHNI
- Brigitte SOLDERA
- Patrick THOMAS

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

Commission personnel communal :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Bruno FUMERON
- Francis GUILLEMET
- Véronique NIGNOL
- Nathalie PETIT
- Nathalie PINEAU-COURJAUD
- Noëlle ROUSSEAU
- Christophe SAUZEAU
- Brigitte SOLDERA
- Patrick THOMAS

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

Commission communication et démocratie locale :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Bruno FUMERON
- Muriel HARYMBAT
- Nathalie PETIT
- Bernard PITHON
- Michel ROBICHON
- Noëlle ROUSSEAU
- Christophe SAUZEAU
- Brigitte SOLDERA
- Patrick THOMAS

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

Commission affaires scolaires :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Muriel HARYMBAT
- Véronique NIGNOL
- Noëlle ROUSSEAU
- Christophe SAUZEAU
- Brigitte SOLDERA
- Patrick THOMAS
- Michel VOINEAU

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

Commission travaux :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Francis GUILLEMET
- Muriel HARYMBAT
- Nathalie PETIT
- Noëlle ROUSSEAU
- Touhami SEGROUCHNI
- Patrick THOMAS
- Brigitte SOLDERA
- Christophe SAUZEAU

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

Commission appel offres :

- Titulaires : Patrick THOMAS / Christophe SAUZEAU / Serge GELIN

- Suppléants : Francis GUILLEMET, Muriel HARYMBAT, Brigitte SOLDERA, Michel VOINEAU

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

II / L'article L 2143-2 du code général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de comités consultatifs associant des membres du Conseil municipal et des habitants de la commune. Ces comités sont librement créés par le Conseil municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire.

Monsieur Le Maire propose la mise à jour des comités consultatifs :

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

Nom du comité	Membres du CM	Membres extérieurs
Vie associative	Jacques MORONVAL Noëlle ROUSSEAU Christophe SAUZEAU Bernard PITHON	Fabien BOUFFARD Anne-Marie BOURDIN Joël ESSELIN Nathalie GATARD Claude MAIRAND José ROPERO Julien VIROULAUD
Comité de quartiers	Jacques MORONVAL Bruno FUMERON Francis GUILLEMET Odile NIVELLE Nathalie PETIT Nathalie PINEAU-COURJAUD Brigitte SOLDERA Michel VOINEAU	Portes-paroles des quartiers
Protection de l'environnement et développement durable	Jacques MORONVAL Bruno FUMERON Serge GELIN Francis GUILLEMET Odile NIVELLE Nathalie PINEAU-COURJAUD Touhami SEGROUCHNI Brigitte SOLDERA	Marie BARIBAUD Jean-François BLANCHET Vincent OMER Jean-Michel PASSERAULT Francine RENNETEAU
Enfance et jeunesse	Jacques MORONVAL Muriel HARYMBAT	Sarah BARATON Stéphanie BEAUCHARD

	Odile NIVELLE Nathalie PINEAU- COURJAUD Bernard PITHON Noëlle ROUSSEAU Brigitte SOLDERA	Eric BOIROUX Pascale CORDEAU Nathalie GATARD Corinne GUITTON Angélique ROUSSEAU
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 10 : Clôture du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments communaux avec le groupement conjoint Sophie Blanchet – ATEs – ITF – ACOUSTEX INGENIERIE- B.F.ECO notifié le 12 janvier 2016 sera clôturé après le marché subséquent n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 11 : Dénomination de rue

Annule et remplace la délibération 03-15

Il convient d'officialiser les adresses du lotissement les Jardins de Bellevue,
- Proposition : n°, Impasse des Grosses Terres

Le Conseil municipal de Bessines, après en avoir délibéré, approuve la dénomination proposée.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 52.